



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-707-969 du 30/05/2016

POSTE VACANT DE CHEF DE LA DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES (DEEP)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels du niveau de la catégorie A

Dossier suivi par : Mme CORDERO - Tel. : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr -
Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - fax : 04 42 91 70 06 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste de chef de la division des Etablissements d'Enseignement Privés (DEEP) du rectorat d'Aix-Marseille est vacant à compter du 01 septembre 2016.

Ce poste localisé au rectorat d'Aix-en-Provence - annexe du Bois de l'Aune est ouvert aux personnels administratifs de la catégorie A.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature **pour le vendredi 10 juin 2016 dernier délai, par voie électronique** à :

- Monsieur Pascal MISERY, secrétaire général : ce.sg@ac-aix-marseille.fr
- Madame Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront être assorties :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae,
- du dernier compte rendu d'entretien professionnel,
- d'une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon,
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier.

Un exemplaire devra être transmis parallèlement par la voie hiérarchique.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE :

**CHEF DE LA DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (DEEP)
RECTORAT AIX-MARSEILLE**

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2016

La situation du poste :

Placé sous l'autorité du secrétaire général adjoint, responsable du département de la prospective, de l'analyse et de la programmation

L'implantation géographique :

Rectorat Aix-en-Provence, annexe du Bois de l'Aune.

La nature de la mission :

La DEEP comprend 25 personnes, dont 3 de catégorie A. Ces personnels, répartis en 3 pôles, ont pour mission d'assurer la répartition des moyens et la gestion des enseignants du second degré (53 000 élèves, 3 962 ETPA, 157 établissements), ainsi que le suivi des établissements privés hors contrat.

Le chef de division aura en charge le pilotage de l'allocation des **moyens** aux établissements du second degré et le suivi de la DHG, dans le cadre de la préparation de rentrée.

Il coordonnera également la **gestion administrative, financière, et collective** des personnels enseignants. Il veillera particulièrement à la qualité de l'organisation du mouvement ainsi qu'à un suivi individualisé dans une dynamique de gestion RH. Il sera en outre associé à la réflexion sur l'évolution de la carte des formations et participera pleinement à sa mise en œuvre.

Il devra assurer le **suivi des diverses instances** en réunissant les commissions paritaires (CCMA) technique (GTM) ou institutionnelle (CEP). Il informera les partenaires de l'enseignement privé (1^{er} et second degrés) de toutes questions relatives aux applications informatiques en réunissant deux fois par an le comité académique de pilotages des systèmes d'information de l'enseignement privé (CAPSIEP).

De façon générale il sera l'interlocuteur institutionnel des établissements en matière de scolarité et de vie scolaire. Il aura la charge de la gestion des contrats des directeurs et des établissements.

Il devra enfin assurer le **contrôle des 65 établissements hors contrat**, en veillant au strict respect des procédures administratives, en lien avec les autres services de l'Etat.

Les attributions :

- Encadrer et coordonner l'activité des agents de la division
- Assurer le respect de la réglementation, dans le cadre de la politique académique en matière de gestion de moyens comme en matière de gestion de personnel en appliquant le principe de parité public/privé.
- Animer la concertation académique avec les représentants du privé (directeurs diocésains responsables de réseaux et organisations syndicales)
- Veiller à une bonne coordination avec les DASEN.

Les champs de relation du poste :

- Rectorat, DASEN, notamment les services de gestion, juridique et financier du rectorat, les corps d'inspection et les conseillers techniques.
- Ministère notamment la DAF.
- Les partenaires du privé : responsables de réseaux, directeurs diocésains, organisations syndicales, professionnelles, directeurs, enseignants.

Les compétences requises :

- Sens de l'organisation.
- Capacités avérée en matière de management.
- Capacité de négociation.
- Capacités relationnelles avérées.
- Aptitude à rendre compte.

Le recrutement du futur chef de division de la DEEP s'inscrit dans un fort contexte de réorganisation de la structure. Les capacités à réfléchir à cette organisation, à piloter un projet et à mener une démarche d'adhésion seront particulièrement appréciées.

Le régime indemnitaire :

RIFSEEP groupe 1
NBI de 50 points